

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 11/05/11

CONSEIL GENERAL DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20110429-52361-DE-1-1_0

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 29 avril 2011

PROGRAMME 2011 D'AIDE AUX PROJETS LOCAUX DE CIRCULATIONS DOUCES ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DES 2 RIVES DE SEINE ET AUX COMMUNES DE CROISSY-SUR-SEINE, SAINT- GERMAIN-EN-LAYE, HARDRICOURT, FONTENAY-LE-FLEURY, POISSY ET VERSAILLES

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M. JEAN-MARIE TÉTART,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 31 mars 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente, article 173 ;

Vu la délibération du Conseil Général du 23 mars 2007 relative au Schéma de Déplacement des Yvelines ;

Vu la délibération du Conseil Général du 18 juin 2010 approuvant les nouvelles orientations de la politique départementale des circulations douces, notamment le schéma départemental des véloroutes et voies vertes et donnant délégation à la Commission Permanente pour l'attribution des subventions concernant les circulations douces ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville de Poissy en date du 14 mai 2009 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville de Saint-Germain-en-Laye en date du 11 Février 2010 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville d'Hardricourt en date du 27 mai 2010 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération des deux Rives de Seine en date du 27 septembre 2010 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville de Fontenay-le-Fleury en date du 25 novembre 2010 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville de Croissy-sur-Seine en date du 9 décembre 2010 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville de Versailles en date du 27 janvier 2011 ;

Vu le rapport du Président du Conseil Général ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

I - Décide l'attribution des subventions suivantes dans le cadre du programme 2011 d'aide aux projets locaux des circulations douces :

Collectivité	Opération	Coût total de l'opération (HT en €)	Dépense subventionnable (HT en €)	Taux	Montant de la subvention maximale
Communauté d'agglomération des 2 rives de Seine	Etude circulations douces	45 987 €	45 987 €	30%	13 796 €
Commune de Croissy-sur-Seine	Programme d'aménagements cyclables Non inscrit au SDVVV	694 000 €	201 200 €	30%	60 360 €
Commune de Saint-Germain-en-Laye	Programme d'aménagements cyclables Non inscrit au SDVVV	57 496 €	41 600 €	30%	12 480 €
Commune d'Hardricourt	Etude circulations douces	27 000 €	27 000 €	40%	10 800 €
Commune de Fontenay-le-Fleury	Programme d'aménagements cyclables Non inscrit au SDVVV	280 413 €	280 413 €	22%	61 691 €
Commune de Poissy	Stationnement vélo	97 000 €	97 000 €	30%	29 100 €
Commune de Versailles	Stationnement vélo	28 169 €	28 169 €	30%	8 451 €
TOTAL					196 678 €

II - PRECISE QUE la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental sur le chapitre 204 article 20414, exercices 2011 et suivants.